



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE SENIORS MASCULINS

Saison
2019/2020

ARTICLES		PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
1 – Composition Le championnat est composé		DEUX poules de 14 équipes (réparties en 12 équipes et 2 équipes « espoirs ») Une poule PYRENEES (PYR) Une poule MEDITERRANEE (MED)	QUATRE poules de 12 équipes : 2 poules PYRENEES (PYR-A et PYR-B) 2 poules MEDITERRANEE (MED-A et MED-B)	DEUX poules de 12 équipes : 2 poules PYRENEES (PYR-A et PYR-B)
Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.				
2 – Associations sportives qualifiées Les associations sportives qualifiées sont :		A. Les équipes descendant du Championnat de France B. Les équipes maintenues en Pré-Nationale C. Les équipes accédant de la Régionale 2 D. Un maximum de 2 équipes « Espoirs » par poule, sélectionnées par la Ligue (voir annexe) E. Les équipes éventuellement repêchées	A. Les équipes venant du championnat Pré-Nationale B. Les équipes maintenues en Régionale 2 C. Les équipes accédant de la Régionale 3 D. L'équipe championne U20 de la saison précédente E. Les équipes éventuellement repêchées	A. Les équipes venant du championnat Régionale 2 B. Les équipes maintenues en Régionale 3 C. Les équipes accédant des championnats départementaux (Pré-Régionales) D. Les équipes éventuellement repêchées
2 1 – Equipes « Espoir » en Pré-Nationale		Deux équipes maximum par poule seront déclarées « équipes espoirs ». Elles seront composées de joueurs de moins de 21 ans et d'un maximum de 2 joueurs de moins de 23 ans. Ces équipes ne peuvent ni monter, ni descendre.	X	X
3 – Mutualisation possible entre associations	Union Senior	autorisé	INTERDIT	
	Inter-équipe	autorisé		
	Entente	INTERDIT		
4 – Obligations sportives OBLIGATIONS Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :	Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur <u>ou</u> une équipe masculine de U20 <u>ou</u> une équipe masculine U17 participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U17 ou U15 ou U13 ou U11)	ou	2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11)	1 équipe masculine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11)
	Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur <u>ou</u> une équipe masculine de U20/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant ET 1 équipe masculine de jeunes (U17 ou U15 ou U13 ou U11) ET Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	ou	1 équipe masculine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13) ET Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
5 – Obligations d'équipes VERIFICATIONS	<p>Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1^{er} décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat.</p> <p>La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.</p> <p>La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.</p>		
6 – Obligations sportives CAS D'UNE MONTEE	Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.		
7 – Ligne à 3 points	Ligne à 3 points à 6,75 m		
8 – Horaires des rencontres	<p>L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le SAMEDI à 20h00</p> <p>Par défaut de demande des clubs, les rencontres des équipes ESPOIRS sont automatiquement programmées le DIMANCHE à 13h00 aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.</p> <p>Pour les deux dernières journées de ce Championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional). Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 20h00. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Compétitions autorisera la dérogation en conformité avec l'article des règlements sportifs généraux de la Ligue. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.</p>		
9 – Système de l'épreuve	<p>Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule.</p> <p>En fonction du classement final de la poule, les associations sportives peuvent disputer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La phase finale pour le titre de champion (se reporter à l'article 11) ✓ La phase finale pour l'accession (se reporter à l'article 12) ✓ Les rencontres de barrages pour le maintien (se reporter à l'article 13) 		
10 – Classement final de chaque poule	Un classement final de chaque poule sera établi de la 1 ^{ère} à la 12 ^{ème} place en supprimant les équipes « Espoirs » du classement général. Les articles suivants font référence à ce classement pour les phases finales et les descentes.	X	X
11 – Phase finale pour le titre de champion REGIONAL	<p>Les équipes terminant 1^{ère} de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ère} de chaque poule se qualifient pour cette phase finale.</p> <p>Sur un terrain désigné par la Commission Compétitions, ces équipes participeront aux demi-finales du championnat. Les oppositions des demi-finales seront déterminées par un classement sous la méthode du ranking.</p> <p>– Demi-finales Aller : 4^{ème} ranking contre 1^{ère} ranking 3^{ème} ranking contre 2^{ème} ranking</p> <p>– Demi-finales Retour : 1^{ère} ranking contre 4^{ème} ranking 2^{ème} ranking contre 3^{ème} ranking</p> <p>Sur un autre week-end et sur un terrain désigné par la Commission Compétitions, les deux équipes vainqueurs des demi-finales participeront à la finale régionale.</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>	<p>Les équipes terminant 1^{ère} chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné</u> : Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</p>

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
12 – Phase finale pour l’accession			Les équipes terminant 2 ^{ème} de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale : ✓ FINALE sur terrain désigné : Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées
13 – Rencontres de Barrages		<p>Dans l'éventualité de descentes supplémentaires, les équipes suivantes à l'issue du championnat, joueront : Une rencontre aller/retour de barrages entre elles, de la manière suivante :</p> <p>Secteur PYRENEES</p> <p>✓ <u>Rencontre Aller :</u> 9^{ème} PYR-A reçoit 9^{ème} PYR-B 10^{ème} PYR-A reçoit 10^{ème} PYR-B</p> <p>✓ <u>Rencontre Retour :</u> 9^{ème} PYR-B reçoit 9^{ème} PYR-A 10^{ème} PYR-B reçoit 10^{ème} PYR-A</p> <p>Secteur MEDITERRANEE</p> <p>✓ <u>Rencontre Aller :</u> 4^{ème} MED-A reçoit 4^{ème} MED-B 5^{ème} MED-A reçoit 5^{ème} MED-B</p> <p>✓ <u>Rencontre Retour :</u> 4^{ème} MED-B reçoit 4^{ème} MED-A 5^{ème} MED-B reçoit 5^{ème} MED-A</p> <p>Le barrage entre les équipes classées au même rang de chaque poule peut être annulé par la Commission Compétitions régionale en fonction des résultats et des descentes supplémentaires.</p>	<p>Dans l'éventualité de descentes supplémentaires, les équipes terminant 9^{ème} et 10^{ème} de chaque poule à l'issue du championnat, joueront une rencontre aller/retour de barrages entre elles, de la manière suivante :</p> <p>✓ <u>Rencontre Aller :</u> 9^{ème} PYR-A reçoit 9^{ème} PYR-B 10^{ème} PYR-A reçoit 10^{ème} PYR-B</p> <p>✓ <u>Rencontre Retour :</u> 9^{ème} PYR-B reçoit 9^{ème} PYR-A 10^{ème} PYR-B reçoit 10^{ème} PYR-A</p> <p>Le barrage entre les équipes classées au même rang de chaque poule peut être annulé par la Commission Compétitions régionale en fonction des résultats et des descentes supplémentaires.</p>
14 – Rencontres Aller/Retour des phases finales et barrages	Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales (titre et accession) et des barrages. Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.		
15 – Montée en division supérieure	<p>Les équipes classées 1^{ère} de la phase régulière accèdent à la NM3 pour la saison suivante.</p> <p>L'ordre de repêchage pour la (les) montée(s) sera dans l'ordre suivant : 1/ Champion Occitanie, puis 2/ Finaliste, puis 3/ 2^{ème} de la poule du Champion et enfin 4/ 2^{ème} de l'autre poule.</p>	Les équipes terminant 1 ^{ères} de chaque poule lors de la saison régulière accèdent à la division Pré-Nationale pour la saison suivante.	<p>Les équipes classées 1^{ères} chaque poule à l'issue de la saison régulière accèdent en Régionale 2 pour la saison suivante</p> <p>L'équipe Vainqueur de la phase finale pour l'accession accèdent à la division Régionale 2 pour la saison suivante.</p>
16 – Descente en division inférieure	<p>Les équipes classées de la 9^{èmes} à 12^{èmes} (et 13^{ème} si absence d'une équipe espoir) de la poule descendent en Régionale 2 pour la saison suivante.</p> <p>Dans l'éventualité de descente de Nationale 3, l'ordre des descentes se fera en fonction du nombre d'équipe descendant sur la poule du secteur PYRENEES ou MEDITERRANEE concernée en remontant le classement à partir de la 8^{ème} place.</p>	<p>Les équipes classées de la 10^{èmes} à la 12^{èmes} de chaque poule PYRENEES et les équipes classées de la 6^{èmes} à la 11^{èmes} de chaque poule MEDITERRANEE descendent pour la saison suivante en Régionale 3.</p> <p>Les équipes classées à la 12^{ème} de chaque poule MEDITERRANEE descendent pour la saison suivante en Pré-Régionale.</p> <p>Les résultats des barrages déterminent l'ordre des descentes en lieu et place du ranking régional dans l'objectif de qualifier le bon nombre d'équipes dans les poules.</p>	<p>Les équipes classées de la 11^{ème} à la 12^{ème} place de chaque poule descendent en Championnat Pré-Régionale pour la saison suivante.</p> <p>Les résultats des barrages déterminent l'ordre des descentes en lieu et place du ranking régional dans l'objectif de qualifier le bon nombre d'équipes dans les poules.</p>

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3																																																																						
17 – Repêchage	Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING REGIONAL. Ce ranking tiendra compte du découpage PYRENEES et MEDITERRANEE																																																																								
	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : - 10 équipes pour la poule PYRENEES dont une équipe ESPOIR - 10 équipes pour la poule MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : - 24 équipes pour les poules PYRENEES dont deux équipes ESPOIR - 12 équipes pour les poules MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : - 32 équipes pour les poules PYRENEES - 16 équipes pour les poules MEDITERRANEE																																																																						
18 – Répartition des équipes espoirs pour la saison suivante	L'équipe ESPOIR de chaque poule ayant obtenu le meilleur classement se verra proposer le maintien dans la division Pré-Nationale pour la saison suivante. L'autre équipe de chaque poule se verra proposer une place dans la division Régionale 2 pour la saison suivante.																																																																								
19 – Qualifications et licences	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PRE-NATIONALE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Nombre de joueurs autorisés :</td> <td colspan="2">7 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="4">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td> <td>Licence C1 ou T ou CAST / C1AST (hors CTC)</td> <td>3 ESPOIRS: 5</td> </tr> <tr> <td>Licence ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Licence C</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Licence AST CTC</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)</td> <td>Licence C2 ou C2AST</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Blanc BC</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert VT</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune JN</td> <td>2</td> <td>OU</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Orange ON</td> <td>0</td> <td>OU</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division.</p> <p>Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.</p> <p>Rappel – Article 432.2.2 : Tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales en championnat de France doit adresser sa demande de licence au plus tard le 30 novembre de la saison en cours (le dossier doit être transmis complet avant cette date - cachet de la poste faisant foi). A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le licencié apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé.</p>	PRE-NATIONALE				Nombre de joueurs autorisés :		7 minimum / 10 maximum		Type de licences autorisées : (nombre maximum)		Licence C1 ou T ou CAST / C1AST (hors CTC)	3 ESPOIRS: 5	Licence ASP	0	Licence C	Sans limite	Licence AST CTC	5	Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)		Licence C2 ou C2AST	0	Blanc BC	Sans limite	Vert VT	Sans limite	Jaune JN	2	OU	1		Orange ON	0	OU	1	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">REGIONALE 2 / REGIONALE 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Nombre de joueurs autorisés :</td> <td colspan="2">10 maximum</td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="4">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td> <td>Licence C1, C2 ou T ou CAST / C1AST / C2AST (hors CTC)</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Licence C</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Licence AST CTC</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Licence ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)</td> <td>Blanc BC</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert VT</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune JN/JH</td> <td>4</td> <td>OU</td> <td>3</td> <td>OU</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Orange ON/OH</td> <td>0</td> <td>OU</td> <td>1</td> <td>OU</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>	REGIONALE 2 / REGIONALE 3				Nombre de joueurs autorisés :		10 maximum		Type de licences autorisées : (nombre maximum)		Licence C1, C2 ou T ou CAST / C1AST / C2AST (hors CTC)	3	Licence C	Sans limite	Licence AST CTC	5	Licence ASP	0	Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)		Blanc BC	Sans limite	Vert VT	Sans limite	Jaune JN/JH	4	OU	3	OU	2	Orange ON/OH	0	OU	1	OU	2
PRE-NATIONALE																																																																									
Nombre de joueurs autorisés :		7 minimum / 10 maximum																																																																							
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		Licence C1 ou T ou CAST / C1AST (hors CTC)	3 ESPOIRS: 5																																																																						
		Licence ASP	0																																																																						
		Licence C	Sans limite																																																																						
		Licence AST CTC	5																																																																						
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)		Licence C2 ou C2AST	0																																																																						
		Blanc BC	Sans limite																																																																						
		Vert VT	Sans limite																																																																						
		Jaune JN	2	OU	1																																																																				
	Orange ON	0	OU	1																																																																					
REGIONALE 2 / REGIONALE 3																																																																									
Nombre de joueurs autorisés :		10 maximum																																																																							
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		Licence C1, C2 ou T ou CAST / C1AST / C2AST (hors CTC)	3																																																																						
		Licence C	Sans limite																																																																						
		Licence AST CTC	5																																																																						
		Licence ASP	0																																																																						
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)		Blanc BC	Sans limite																																																																						
		Vert VT	Sans limite																																																																						
		Jaune JN/JH	4	OU	3	OU	2																																																																		
		Orange ON/OH	0	OU	1	OU	2																																																																		
20 – Statut des Techniciens	Se reporter au texte « Statut Régional des Techniciens » de la saison en cours																																																																								
	Pour rappel :																																																																								
	Statut entraîneur/joueur : INTERDIT Diplôme minimal : CQP TSBB	Statut entraîneur/joueur : AUTORISE (pas d'ent. Adjoint) Diplôme minimal : Présentiel 1 du CQP TSBB	Statut entraîneur/joueur : AUTORISE (pas d'ent. Adjoint) Diplôme minimal : Présentiel 1 du CQP TSBB																																																																						

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
21 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».		
22 – Chronomètre des tirs	Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré-Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive. En cas de non-respect, le pôle Pratique désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif). LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR BALLON MORT.		
23 – Salle	Classement : H2	Classement : H1	
24 – Classement	Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».		
25 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat.		
26 – Règlement Financier Participation financière des clubs	<p>26.1 – Droit d'engagement : Les clubs participant aux Championnats sont tenus de verser un droit d'engagement (cf. annexe aux dispositions financières).</p> <p>26.2 – Droits financiers complémentaires : forfait financier régional par rencontre L'équipe organisatrice sera tenue d'assurer à la Ligue une somme forfaitaire (cf. dispositions financières) appelée forfait financier régional par rencontre. Le règlement du forfait financier régional par rencontre sera effectué par l'équipe organisatrice selon les modalités figurant dans les dispositions financières. Il devra obligatoirement être effectué par virement bancaire ou par prélèvement bancaire. En aucun cas il ne pourra l'être par traite ou autre effet de commerce. Dans tous les cas où une équipe demande la présence d'un délégué régional, les frais de déplacement, repas et d'hébergement éventuels sont à régler par le demandeur. Les forfaits financiers régionaux des phases finales seront facturés par la Ligue, en sus, aux clubs recevants (cf. dispositions financières).</p> <p>26.3 – Frais de déplacement de l'équipe visiteuse : Quels que soient le trajet, la classe, l'horaire ou le mode de transport utilisé, les frais de déplacement restent entièrement à la charge de l'équipe visiteuse qui ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement.</p> <p>26.4 – Frais des officiels : Le règlement des frais des officiels sera fait par la Ligue avec les forfaits régionaux versés par les clubs.</p> <p>26.5 – Cas particulier : FORFAIT Lorsqu'une équipe déclare forfait pour une rencontre devant se dérouler dans sa salle, dans l'hypothèse où son adversaire n'aurait pas été prévenu et aurait effectivement accompli le déplacement, le club concerné par le forfait de son équipe doit régler les frais de déplacement à son adversaire ainsi qu'aux officiels désignés, au plus tard huit jours après notification par la Commission Régionale des Compétitions. Il en est de même lorsqu'une équipe déclare forfait lors d'un match retour à l'extérieur.</p> <p>26.6 – Cas particulier : RENCONTRES A JOUER OU A REJOUER Lorsque, par la suite d'une décision de la Ligue, une rencontre est à jouer ou à rejouer après qu'une des équipes se soit déplacée, les frais engagés pour cette rencontre sont supportés à part égales par les deux équipes en présence (collectif à concurrence de 13 personnes, forfait régional, frais des officiels, ...).</p> <p>26.7 – Sanctions à la non-participation financière : Si un club ne verse pas à la Ligue le montant des frais liés à la participation de son équipe à la date d'échéance, il lui sera infligé une pénalité financière (cf. dispositions financières).</p>		
27 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.		